

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018 sur salaires 2017

A régler au plus tard le 28 février 2018



Adresse de retour : Centre de traitement taxe d'apprentissage
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
 181 Quai Frissard
 BP 1410
 76067 LE HAVRE
 fdebells@seine-estuaire.cci.fr
 Tél. : 02.35.55.26.91
 Site : www.octa-normandie.fr

1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° Clé WEB
 Identifiant Cabinet comptable
 CONTACT Entreprise Comptable
 Tél Fax
 E-mail
 SIRET
 NAF
 Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2017 de l'ensemble des établissements
 Apprentis au 31/12/2017 Voir au verso - 5
 Apprentis en cours d'année 2017

2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si $S \leq 106\,579\text{€}$ et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION
 Il faut remplir ces 2 conditions.

Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS. (www.afdas.com/declaration)

MASSE SALARIALE BRUTE

(cf. DADSU base sociale - rubrique S80.G62.00.002/ DSN base sociale rubrique S21.G00.44.001)

S

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :

$S \times 0,68\%$

TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir site internet) - Calcul du taux au verso

CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage..... S X

Taux calculé

CSA

3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA

- Frais de stages de formation initiale (FS) : joindre les conventions de stages
 Les stages de 3^{ème} générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB

Si le total des Frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

TB X 3 % = plafond Total des frais calculés

Forfait journalier X	Cat. A : 25 € niveaux III - IV et V	Cat. B : 36 € niveaux I et II
nb de jours ouvrés =	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant par catégorie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+	
	Pas de centimes	

- Dons en nature (DN) : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.

Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, 2^e alinéa de l'article L6241-8 CT

+

Créance

Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2017

C Nous contacter

Total des déductions

FS + DN + C = D

4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2018, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - D

= P

Pas de centimes

Chèque N° _____ à l'ordre de : **OCTA NORMANDIE**

Virement au Compte : **IBAN : FR76 3002 7174 1200 0417 8831 380**

SWIFT (BIC) : CMCIFRPP

(Mettre en libellé le n° de dossier ou Siret et joindre une copie)

Pièces à joindre obligatoirement : contrats d'apprentissage justificatifs des dons en nature conventions de stages

Effectif annuel moyen	Contrats Favorisant l'Insertion Professionnelle (CFIP)				ALTERNANTS (a=y+z)	CFIP (i=w+x+y+z)	SALARIES (s)	Seuil CFIP c = i/s %	Seuil ALTERNANTS c' = a/s %
	VIE ⁽¹⁾ (w)	CIFRE ⁽²⁾ (x)	C. ALTERNANTS						
			apprentissage (y)	professionnalisation (z)					
2016	/	/	/	/	/	/	/	/	
2017	/	/	/	/	/	/	/	/	

(1) VIE : Volontariat International en Entreprise - (2) CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche en Entreprise

(3) Les entreprises dont le seuil de contrats d'alternants est supérieur ou égal à 3 % sont exonérées si la progression de l'effectif de ces contrats est d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente.

Taux CSA	250 ≤ s ≤ 2000	c < 1 %	1 % ≤ c < 2 %	2 % ≤ c < 3 %	3 % ≤ c < 5 %	c ≥ 5 %	3 % ≤ c' < 5 %
		s > 2000	0.40 %	0.20 %	0.10 %	0.05 %	Exonéré ⁽⁴⁾

(4) Information obligatoire pour le calcul de la créance même si votre seuil CFIP est supérieur à 5%

Calcul de la créance si le seuil CFIP est supérieur à 5% : $\frac{d \times s}{100} \times 400 \text{ €}$ = montant de la créance (d) plafonné à 2 ; ex : d = 0.5 si c = 5.5 %

5 - Si vous avez des Apprentis au 31/12/2017 : CONCOURS FINANCIER OBLIGATOIRE (CFO) - CT Art. 6241-4

Si le montant du QUOTA + CSA éventuelle ne couvre pas la totalité des coûts apprentis, **possibilité** d'affecter le HORS QUOTA

Joindre **obligatoirement** les copies des contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2017

IMPORTANT	UAI	NOM, Prénom de l'apprenti	CFA fréquenté, ADRESSE	Diplôme préparé (CAP, BAC PRO, etc...)	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Concours financier	

Cocher si d'autres apprentis figurent sur une suite jointe

6 - CALCUL DE LA RÉPARTITION (hors FRACTION REGIONALE POUR L'APPRENTISSAGE = 51 % TB)

QUOTA		CFA-UFA-SA		HORS QUOTA HQ	= 23 % TB	Cat A 65 % HQ	Cat B 35 % HQ
		QUOTA	CSA	Métropole + DOM	- Créance C		
Métropole + DOM	Répartition	26 % TB	Taux calculé		- (FS + DN)		
	Déduction	- CFO	- CFO		- Concours Financier éventuel		
	Disponible	=	=		= HQ* disponible		

* dont Activités Dérogatoires maxi 26 % HQ Art. L6241-10 CT (AD)
Si TB < ou = 415 €, HQ peut être affecté en totalité sur l'une des 2 catégories

7- AFFECTATIONS DU DISPONIBLE AUX ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES

Cocher si d'autres affectations figurent sur une suite jointe
Indiquer des croix ou des sommes

UAI	Nom Ecole Adresse	CFA - UFA - SA		HORS QUOTA		
		QUOTA	CSA	CFA - UFA - SA	HORS CFA et NON cumulables	
				HQ CF éventuel	Cat. A (CAP / BP / BAC/BAC +2) AD	Cat. B (BAC +3 à BAC +5) AD
0761688 X	IUT LE HAVRE 32, Rue Boris Vian BP 4006 76610 Le Havre					